



DELIBÉRATION N° 109/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :
CULTURE

**Convention de partenariat – Saison
culturelle départementale
« Impulsions 2023/2024 »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée que le Département du Puy-de-Dôme est à l'initiative de la saison culturelle départementale « Impulsions ».

Ce dispositif a pour mission de promouvoir la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du département.

Ce projet est conçu et mis en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et veille à la mixité des personnes impliquées. Il s'inscrit au cœur des actions menées par le territoire, en appui avec les structures culturelles locales, dans une démarche de réseau et de partenariat.

Les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou associations puydômoises peuvent collaborer à l'organisation de ce temps de spectacles.

A ce titre, la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé de retenir la candidature de la Commune de Volvic pour accueillir un spectacle de la prochaine saison culturelle départementale « Impulsions ».

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette collaboration et prévoit, notamment, que :

- La Commune de Volvic s'engage :

➤ À accueillir le spectacle *Piazzollisimots* de l'Ensemble Instrumental des Volcans le samedi 6 avril 2024 à 20h30 au Centre culturel La Source ;

➤ À assurer l'organisation du spectacle par une aide technique et logistique ;

- Le Département s'engage :

- À réaliser et à fournir à la Commune de Volvic les documents d'information au titre de la communication et de la promotion du spectacle ;
- À prendre en charge, pour la partie technique, la location du matériel et l'encadrement technique ;
- Dans la limite des crédits réservés pour cette intervention au budget départemental 2023, à reverser à la Commune de Volvic une participation financière calculée à partir du budget artistique du spectacle, comprenant le cachet des artistes, les défraiements (transports, hébergement, repas), les frais des droits d'auteurs SACEM, CNV et SACD, les repas des techniciens, la location éventuelle d'instruments ou matériel pour le spectacle et atelier de médiation artistique. A cette participation s'ajoutera également le reversement de la billetterie. Le montant maximum de cette participation financière est fonction de la commune d'accueil soit pour la Commune de Volvic, 50 % du coût artistique retenu dans la limite de 10 000 € ;

- Les tarifs seront fixés comme suit :

✓ Tarif plein : 10 €

✓ Tarif réduit : 6 €

✓ Exonération pour les collégiens et les enfants de moins de 15 ans.

Le tarif réduit sera accordé aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RAS, aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires de la carte étudiant, aux titulaires de la carte C2ZAM, aux groupes constitués de plus de dix personnes, aux abonnés de la saison culturelle départementale « Impulsions » et aux abonnés de la saison culturelle de Volvic. Des places seront réservées pour le département.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et le Département du Puy-de-Dôme ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

